



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 1535

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les difficultés que rencontrent les entreprises textiles françaises pour exporter leurs produits dans certains pays, le Canada et les Etats-Unis notamment, compte tenu de la différence appliquée à certains produits techniques où le savoir-faire de nos entreprises est incontestable et donc porteur de développement économique. Ainsi, les droits de douane pour les produits américains importés en France ne dépassent pas 10 p. 100 alors que les produits français exportés aux Etats-Unis sont taxés à 25 p. 100. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour rétablir, dans ce cas, une situation de concurrence équitable.

Texte de la réponse

Il est exact, comme le signale l'honorable parlementaire, que les marchés de certains pays, et tout particulièrement celui des Etats-Unis, sont protégés des importations de produits textiles et d'habillement étrangers par les tarifs douaniers dissuasifs. La diminution de ces « pics tarifaires » et donc l'ouverture de marchés de ces pays constituent l'un des enjeux importants des négociations du GATT. Les Etats-Unis s'étaient engagés à Tokyo en juillet dernier à réduire de 50 p. 100 leurs pics tarifaires (droit supérieur à 15 p. 100), mais leurs dernières offres se situent nettement en retrait par rapport à cet engagement. La France attache une grande importance à cette ouverture du marché américain, qui, à la fois, assurerait de nouveaux débouchés à nos industries et absorberait une part plus grande des produits en provenance d'Asie qui, actuellement, compte tenu de la fermeture du marché américain, se déversent prioritairement sur l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Moyne-Bressand Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1535

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1493

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2215